

conseil
architecture
urbanisme
environnement

P U Y - D E - D Ô M E

VILLE ET AGRICULTURE QUELLE PROXIMITÉ ?

ou comment articuler agriculture et développement urbain...

11 exemples de projets innovants
dans le Puy-de-Dôme



Carnet Découverte



Carnet Découverte

VILLE ET AGRICULTURE QUELLE PROXIMITÉ ?

Directeur de publication :
Michel Astier (directeur du CAUE
du Puy-de-Dôme).

Coordination :
Philippe Robbe (architecte
conseiller au CAUE du Puy-de-
Dôme), en collaboration avec
Mathilde Bouteille (stagiaire
ingénieur paysagiste au CAUE
du Puy-de-Dôme)
Avec la participation de : Diane
Deboisne.

Travail réalisé en prolongement
de la « semaine Agricultures et
Paysages » organisée par les
Ateliers de la FNCAUE .



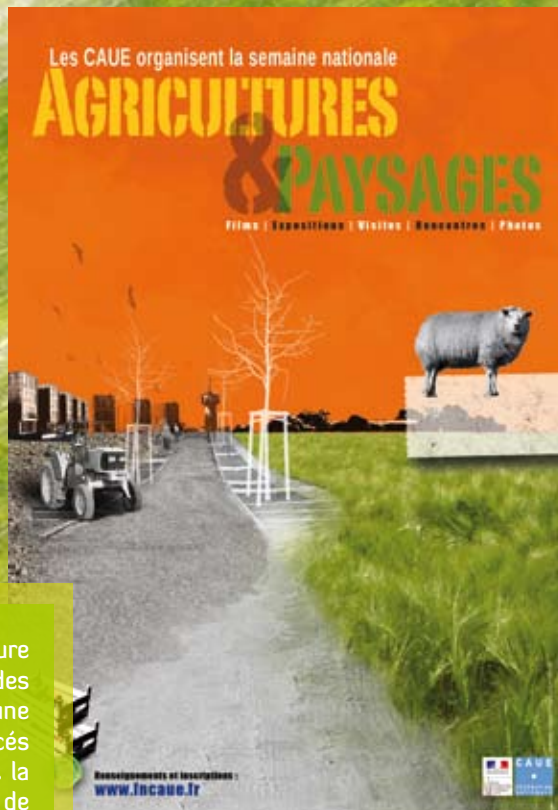
PRÉAMBULE	... p. 5
UN CONTEXTE NATIONAL : « AGRICULTURES ET PAYSAGES »	... p. 7
UNE DÉMARCHE NOVATRICE : LE CAUE DU PUY-DE-DÔME	... p. 9
DES PROJETS INNOVANTS	
1. Connaissance de l'agriculture	... p. 12
• Perceptions et réalités	
• Diagnostics agricoles	
• Démarche participative	
2. Approche territoriale	... p. 16
• Elaboration parallèle	
• Développement urbain raisonné	
• Politique d'un PNR	
• Terre de liens	
3. Stratégies agricoles inventives	... p. 22
• Ambert	
• Les Martres-de-Veyre	
4. Pratiques culturelles collaboratives	... p. 26
• Déchets verts	
• Eaux usées	
DES ACTIONS À PROMOUVOIR	... p. 31
LE CAUE DU PUY-DE-DÔME	... p. 33



Le département du Puy-de-Dôme n'échappe pas à la polarisation de son espace. Les développements urbains constatés posent la question de sa maîtrise et de l'étalement spatial de la ville.

Les espaces de diffusion de l'urbanisation sur les espaces ruraux sont qualifiés d'espaces intermédiaires, plus généralement de périurbains. Les processus de périurbanisation s'accompagnent de mutations sociales et économiques : arrivée dans les espaces ruraux de nouveaux résidents, accroissement de la demande de services urbains, évolution des modes d'habiter, augmentation des déplacements.

L'étalement spatial de la ville et l'intégration progressive des espaces ruraux dans les dynamiques urbaines constituent deux enjeux fondamentaux quant au rôle de l'activité agricole dans l'aménagement du territoire et des secteurs urbains.



Les CAUE (Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) sont des organismes départementaux investis d'une mission de service public, créés et financés par les Conseils généraux. Ils promeuvent la qualité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, informent et sensibilisent collectivités et particuliers sur ces problématiques. La FNCAUE coordonne les actions des différents CAUE.

Les autres CAUE ayant travaillé sur le thème « Agriculture périurbaine » sont :

- le CAUE de l'Aude, avec un colloque « ne construisons pas dans nos assiettes »,
- le CAUE de l'Essonne, en soutenant la mise en place de l'association du Triangle vert,
- le CAUE du Nord, en organisant des visites du parc de la Deûle en bordure de Lille,
- le CAUE de l'Eure, avec la sortie de l'ouvrage « Lisières vivantes - Habiter les lisières des bourgs ruraux de l'Eure »,
- le CAUE des Pyrénées Atlantiques, avec l'organisation d'une conférence-débat,
- le CAUE des Pyrénées Orientales, en mettant en place un PAEN, Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces naturels et agricoles périurbains à Canohès.

La FNCAUE

Lieu d'échanges, de valorisation des expériences départementales et de mutualisation, la Fédération Nationale des CAUE (voir encadré ci-contre) organise des rencontres, des congrès ou des colloques sur l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. La FNCAUE gère l'Université permanente de l'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement, une plate-forme d'échanges et de réflexions, qui propose trois ateliers de travail : « Identités et diversité des formes habitées », « Étalement urbain et territoire durable » et « Agricultures et paysages » qui devient « Innovation et monde rural / Vivre à la campagne au XXI^e siècle » en 2011.

La Semaine Agricultures et Paysages 2009

Dans le cadre de ce dernier atelier, une « Semaine Agricultures et Paysages » avait été organisée en mai 2009. Vingt-trois CAUE et Unions Régionales de CAUE avaient participé et trois productions collectives ont été réalisées : un film documentaire « Portraits d'Ares », un livre « Agricultures et Paysages » et un colloque européen « Paradoxes et dynamiques » qui s'est déroulé au Ministère de l'Agriculture.

La Semaine Agricultures et Paysages 2011

Pour la deuxième édition « Agricultures et Paysages », du 9 au 15 mai 2011, les CAUE ont proposé des expositions, des débats, des projections de films, des visites de sites et des concours-photos pour inviter à regarder les paysages agricoles d'aujourd'hui et à réfléchir sur leurs perspectives et leurs enjeux. Ces manifestations étaient destinées aux collectivités territoriales, aux agriculteurs, aux professionnels du cadre de vie, aux acteurs associatifs ou ouvertes à tous les publics. Différentes thématiques ont été abordées cette année : « Jardins partagés », « Paysages et viticulture », « Paroles d'acteurs locaux », « Agriculture périurbaine » ou « Regards sur les paysages agricoles » avec le même objectif : montrer comment agricultures et paysages peuvent être la clé d'entrée de projets fédérateurs.



Les Rendez-vous thématiques du CAUE du Puy-de-Dôme sont des manifestations alliant expertises, retours d'expérience et débats, au cours desquelles des acteurs du territoire proposent de manière très opérationnelle un éclairage sur une problématique donnée. Ils permettent aux participants d'échanger de manière informelle et conviviale avec les différents interlocuteurs. L'appel à projet visait à repérer des initiatives et méthodes inventives qui prennent en compte les enjeux agricoles

en milieu périurbain voire urbain. Il s'adressait à tout porteur de projet du département du Puy-de-Dôme : le monde agricole ou ses représentants, les collectivités territoriales et structures d'ingénierie, les services de l'Etat, les Parcs Naturels Régionaux du département (PNR Livradois-Forez et PNR des Volcans d'Auvergne), les organismes d'enseignement et de recherche, les structures de gestion foncière, les architectes, paysagistes, urbanistes ou autres bureaux d'études...

Paysage et énergies renouvelables en 2009

Lors de la Semaine Agricultures et Paysages 2009, l'Union Régionale des CAUE d'Auvergne avait ainsi organisé un colloque régional et produit une plaquette sur les bâtiments agricoles : « de la ferme à l'exploitation ». Le CAUE du Puy-de-Dôme avait abordé la thématique des énergies renouvelables, avec l'organisation d'une sortie destinée aux acteurs et élus locaux intitulée « sur les chemins d'une agriculture durable » (visites d'exploitations agricoles ayant intégré des panneaux solaires photovoltaïques, ...). Un article exposant cette action a été publié dans le journal du CAUE *Angles de vues n°18* (septembre 2009).

Agriculture et périurbanisation en 2011

Constatant des manques et des attentes sur le thème de la périurbanisation dans le département du Puy-de-Dôme, le CAUE a approfondi ce sujet durant six mois, à partir de la Semaine Agricultures et Paysages 2011. Sa mission de conseil aux collectivités, le place en situation privilégiée pour aborder les enjeux et sujets d'actualité.

Le CAUE accompagne au quotidien les territoires dans leur réflexion sur les projets et aide les collectivités locales dans une approche pédagogique et culturelle. Il s'affirme comme plate-forme permanente au service des décideurs publics et privés, des habitants et usagers. Sans vouloir se substituer aux acteurs en place et aux circuits de décision, le CAUE révèle des potentialités et des projets agricoles innovants visant à construire des paysages durables.

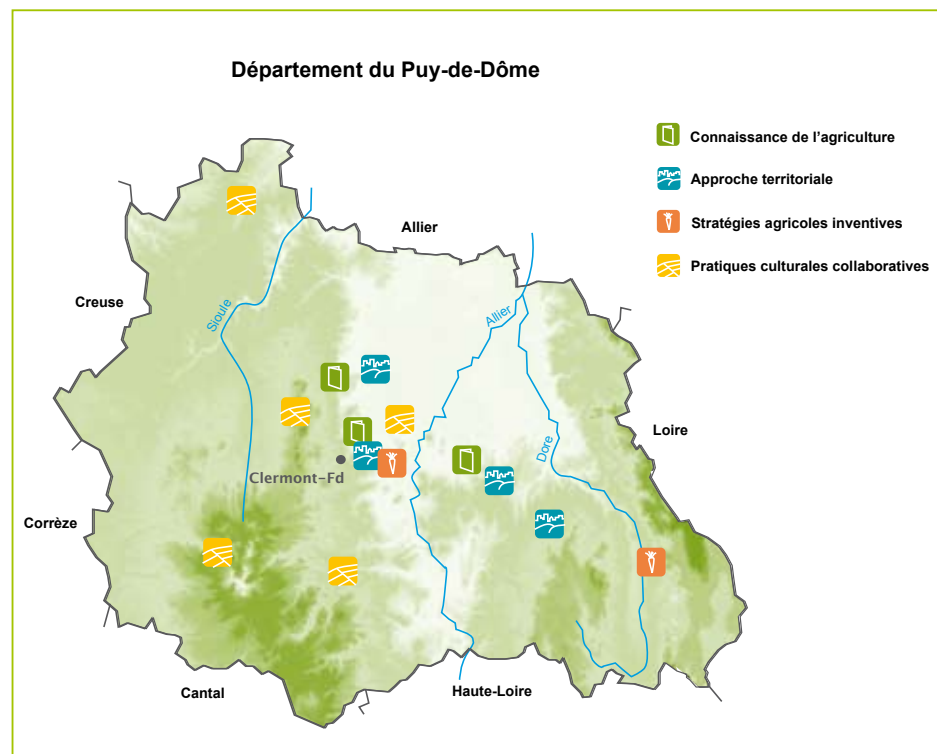
Pour diffuser et partager ses connaissances, le CAUE propose d'organiser plusieurs événements :

- Des **rendez-vous thématiques** : permettant de rythmer et cadencer un travail avec le témoignage des acteurs du territoire.
- Un **appel à projet** permettant de repérer et classer des initiatives innovantes : Comment articuler agriculture et développement urbain ?
- Une **conférence** : restitution et vulgarisation de nos travaux dans le cadre d'un colloque (*Ville et agriculture, quelle proximité ?* 6 octobre 2011, Sommet de l'élevage).



Ce carnet découverte est issu d'une série initiée par le CAUE du Puy-de-Dôme ayant pour objectif d'expliquer les concepts clés d'un aménagement départemental durable. Destiné aux élus et à tous les acteurs de l'aménagement du territoire, il permet de bien comprendre pour mieux agir.

En réactivant des réseaux d'acteurs du département (universitaires, monde agricole), le CAUE du Puy-de-Dôme a relevé des projets proposant des solutions innovantes à la question de la périurbanisation. Ce carnet souligne la pertinence de plusieurs démarches qui combinent harmonieusement ville et agriculture.



1 CONNAISSANCE DE L'AGRICULTURE

Une des causes de la mauvaise prise en compte des enjeux agricoles dans l'aménagement du territoire reste la méconnaissance voire la méfiance réciproque entre monde rural et monde urbain. Les projets présentés dans cette catégorie visent à améliorer la perception des enjeux liés à l'agriculture. Enquête auprès des citoyens, diagnostics approfondis de l'activité agricole ou démarche participative associant les agriculteurs sont autant de moyens de s'intéresser au monde rural.



PERCEPTIONS ET RÉALITÉS DE L'AGRICULTURE PÉRIURBAINE

Les informations présentées dans cette partie sont basées sur les enquêtes réalisées par des étudiants du « Master Développement des territoires et nouvelles ruralités » (Université Blaise Pascal), auprès de 55 habitants de Clermont-Ferrand.

UN PEU D'HISTOIRE...

Des années 1950 à nos jours, l'urbanisation s'est particulièrement étendue dans la zone nord de Clermont-Ferrand. Les noyaux urbains de Clermont-Ferrand et de Riom ont grossi, puis la ville a atteint la plaine de la Limagne au nord-est et la faille de la Limagne à l'ouest.

L'AGRICULTURE AU NORD DE CLERMONT-FERRAND

En limite nord de Clermont-Ferrand existe un espace à dominante urbaine, où les surfaces artificialisées occupent l'espace tandis que l'agriculture est quasi marginale. En s'éloignant de la ville, on trouve un espace d'agriculture intensive. On distingue trois zones : la Limagne céréalière à l'est (agriculture productive, pression foncière...), une zone mixte (bâti, champs cultivés, maraîchage et jardins familiaux) au centre et le plateau des Dômes à l'ouest (prairies d'élevages, estives, surfaces naturelles...). Il y a donc un mélange de plusieurs agricultures : une agriculture spécialisée et une agriculture imbriquée dans le tissu urbain et connectée à la ville.

CE QU'EN DISENT LES HABITANTS

Les citoyens sont méfiants vis-à-vis de l'agriculture conventionnelle productiviste, une agriculture à l'image négative souvent opposée à l'agriculture biologique. Les habitants ont une connaissance parcellaire de l'agriculture : un cinquième des personnes interrogées pense qu'il n'y a pas d'agriculture au nord de Clermont-Ferrand alors que la plaine de la Limagne est une des terres les plus fertiles d'Europe. De plus, la plupart ne considère pas les zones d'élevage comme un espace agricole mais plutôt comme un espace naturel. La perception de l'agriculture devient de plus en plus symbolique lorsqu'on interroge des personnes en se rapprochant du centre-ville.

LA NÉCESSITÉ D'UN DIALOGUE

Pour pallier la méconnaissance générale de l'agriculture, il est nécessaire d'instaurer un dialogue entre agriculteurs, habitants et acteurs de la gestion du territoire.

Quant à l'agriculture, il lui faut adapter ses techniques à l'urbanisation et **faire de la proximité avec la ville un atout.**



« L'agriculture périurbaine est sans cesse en mouvement, il n'y a pas une agriculture mais des agricultures périurbaines. »
Yves Michelin,
VetagroSup.





LE DIAGNOSTIC AGRICOLE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

UN PARTENARIAT ASTUCIEUX

Dans les documents d'urbanisme, le zonage est souvent inadapté aux enjeux de l'activité agricole. Face à ce constat, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme et la SAFER d'Auvergne se sont associées pour élaborer des diagnostics complets de l'agriculture sur un territoire. Ces deux organismes se trouvent dans une position privilégiée de dialogue à la fois avec les collectivités et le milieu agricole.

MISE EN PLACE ET DÉROULEMENT

La Chambre d'agriculture, associée à l'élaboration de tout document d'urbanisme, propose à la collectivité un diagnostic agricole approfondi. La SAFER élabore alors le cahier des charges de l'étude. Puis, les deux organismes mènent des enquêtes auprès des agriculteurs ayant une activité sur la commune (que leur siège d'exploitation s'y trouve ou non). Ensuite, les données sont traitées. Ces informations sont enfin transmises aux élus et au cabinet d'étude en charge de l'élaboration du document d'urbanisme.

LES THÈMES TRAITÉS : EXEMPLE DE VOLVIC

- **Contexte foncier** : occupation du sol, analyse approfondie du foncier naturel et agricole (ex : morcellement du foncier), étude de la propriété foncière.
- **Contexte agricole** : occupation agricole du territoire, typologie des productions (ex : carte des assolements), étude des exploitations présentes sur la commune.
- **Analyse fine des exploitations** : localisation des sièges, modes de faire-valoir, perspectives et devenir potentiel des exploitations et du foncier agricole existant, recensement des différents projets agricoles sur la commune, problématiques des bâtiments agricoles (réciprocité, projets...).
- **Les enjeux et secteurs stratégiques** pour le fonctionnement des exploitations sont ainsi identifiés.

QUEL INTÉRÊT POUR LA COLLECTIVITÉ ?

La collectivité améliore la connaissance de son territoire : elle peut anticiper et prendre en compte dans le document d'urbanisme les projets agricoles identifiés. Enfin, la mise en place d'une démarche participative avec le monde agricole permet de (re)nouer un contact entre collectivité et agriculteurs.

DÉMARCHE PARTICIPATIVE AVEC LES AGRICULTEURS

LA CO-ÉLABORATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT

Si la concertation est obligatoire lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, il s'agit trop souvent d'information. Une démarche participative associant les agriculteurs a été mise en oeuvre lors de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de Billom en 2005. Cette méthode de concertation permet d'intégrer les enjeux agricoles grâce à un argumentaire technique cohérent.

UNE DÉMARCHE EN PLUSIEURS ÉTAPES

- Information des agriculteurs sur ce qu'est un PLU, les types de zonages (étape menée par la Chambre d'agriculture).
- Ateliers participatifs avec les agriculteurs pour connaître leurs projets individuels à minimum 5 ans : définir le paysage qu'on ne veut pas voir pour aboutir à celui que l'on souhaite.
- Enquête auprès des élus du Conseil Municipal, notamment à propos de la connaissance de l'agriculture sur leur commune.

DES OUTILS DE DIALOGUE SPÉCIFIQUES

- Utilisation de représentations spatiales et paysagères comme moyen d'expression entre les différents acteurs : supports cartographiques, blocs diagrammes paysagers, maquette en carton représentant une photographie aérienne de la commune...
- Questionnaires et enquêtes proposés par la Chambre d'agriculture pour mieux connaître les acteurs agricoles.

BILAN

La concertation approfondie a eu un réel impact dans le plan d'action proposé par le mandataire. L'implication de la commune a été une des conditions nécessaires à la mise en oeuvre d'une telle démarche. Intégrer la démarche participative avec les agriculteurs dès le cahier des charges serait un bon moyen pour prendre en compte les contraintes et enjeux de l'agriculture, dans l'intérêt d'un aménagement harmonieux du territoire.

« La démarche participative a permis d'accompagner la prise en compte de l'agriculture et de construire un projet d'aménagement commun. »
Claire Planchat-Héry, AgroParisTech.

2 APPROCHE TERRITORIALE

Dans les zones périurbaines, espaces agricoles et espaces urbains sont intimement liés. L'aménagement de ces interfaces ne peut se réduire à la juxtaposition d'approches et d'outils spécifiques aux zones rurales et urbaines. Ces espaces de l'entre-deux n'intéressent ni l'agriculture traditionnelle, ni l'urbanité. Il faut donc penser le territoire dans sa globalité et construire une démarche qui réponde aux enjeux spécifiques (environnementaux, sociaux, économiques) de ces espaces intermédiaires. Les projets de cette catégorie proposent une approche territoriale.



ELABORATION PARALLÈLE DE PLUSIEURS DOCUMENTS D'URBANISME (AGENDA 21 / PAB / PLU)

UNE URBANISATION ALARMANTE

L'urbanisation de la commune de Ménétrou s'est étendue de façon considérable entre 1980 et 2010. La trame bâtie et la trame viaire se sont déployées de façon alarmante sur les terres agricoles. Trois études ont été menées en parallèle pour orienter la commune vers un développement durable : l'Agenda 21 local, le PLU (plan local d'urbanisme) et le PAB (programme d'aménagement de bourg).

DES LIENS ENTRE AGENDA 21, PAB ET PLU

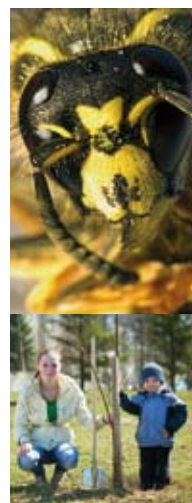
Le diagnostic du PLU a servi de base au diagnostic de l'Agenda 21. Les thèmes du PADD (projet d'aménagement et de développement durable), partie du PLU, sont repris dans les axes de l'Agenda 21. Ce dernier décline les orientations du PLU en actions concrètes, traitées dans certaines fiches-actions du PAB. Réciproquement, les thèmes traités dans l'Agenda 21 figurent dans le PLU.

UN PLAN-GUIDE ÉVOLUTIF

Le plan-guide propose plusieurs solutions pour un développement maîtrisé de la commune :

- Limiter l'étalement urbain : d'une part avec la réduction des dents creuses ou des grandes parcelles et la réhabilitation de logements vétustes en cœur de bourg, et d'autre part avec le maillage de la ville (création de cheminements).
- Traiter les franges de bourg de manière à apaiser les conflits entre monde agricole et urbain : des noues paysagères accompagnées de haies et de cheminements doux sont implantées en limite des parcelles agricoles au contact du bourg.

La commune mène une politique d'acquisition foncière pour atteindre ces objectifs, qui devraient permettre de fixer des limites au développement du bourg pour les dix à quinze ans à venir. Finalement, les trois documents d'urbanisme, élaborés dans le même temps, vont ainsi orienter le développement de la commune de façon à préserver les terres agricoles et améliorer les relations entre urbains et ruraux.





DÉVELOPPEMENT URBAIN RAISONNÉ POUR PRÉSERVER L'AGRICULTURE

UNE COMMUNE RURALE SOUS INFLUENCE URBAINE

Intégrée au Grand Clermont et au PNR Livradois-Forez. Egliseneuve-près-Billom est située sur un territoire charnière, entre métropolisation et développement des territoires ruraux. Elle est fortement agricole en termes d'occupation des sols et d'économie locale. D'autre part, elle connaît un étalement urbain important. Celui-ci a conduit à un mitage des espaces agricoles, mais aussi à un renouvellement de la population.

CONCILIER DEMANDE EN LOGEMENT ET PRÉSERVATION DES TERRES AGRICOLES

Lors de l'élaboration du PLU en 2011, la commune souhaitait :

- Favoriser le maintien de l'agriculture et des paysages ruraux tout en évitant le mitage et l'urbanisation linéaire.
- Répondre aux besoins en logement pour accueillir de nouveaux habitants et encourager la mixité sociale.
- Anticiper les conflits de voisinage liés à la promiscuité entre exploitations agricoles et espace résidentiels.

UN TRAVAIL SUR LE ZONAGE ET LA RÉGLEMENTATION DU PLU

- Les terrains constructibles et zones à urbaniser privés ont été fortement réduits (remplissage des dents creuses principalement). En outre, la commune s'est constituée une réserve foncière (zones À Urbaniser publiques) pour maîtriser les opérations d'urbanisation. Les zones Agricoles ont ensuite été identifiées en fonction des sièges d'exploitation, des hangars existants et des besoins à court terme des agriculteurs consultés.
- La règle de réciprocité a été durcie : c'est la distance entre bâtiments agricoles et zone urbanisée (et non habitations). Elle a été augmentée pour résoudre les conflits de voisinage : distances de 70 mètres pour les bâtiments soumis au schéma sanitaire départemental et 150 mètres pour les installations classées (au lieu de 50 et 100 m).

DES EFFETS À LONG TERME

La maîtrise de l'urbanisation par la mise en place d'une véritable gestion foncière à long terme est un point fort dans ce PLU. En traitant la question de l'urbanisation, on a pu, indirectement, préserver les terres agricoles. Il faut cependant rester vigilant et bien veiller à ne pas raisonner l'agriculture par défaut.

POLITIQUE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX (PNR)

PNR LIVRADOIS-FOREZ

La charte du parc, qui s'applique depuis 2011, propose des orientations pour préserver l'agriculture :

- Développer un urbanisme frugal en espace et en énergie.
- Arrêter la perte de Surface Agricole Utile sur ce territoire (principalement due à l'extension de la forêt et de l'urbanisation).
- Doter toutes les communes et les communautés de communes de documents d'urbanisme. L'objectif est de montrer aux acteurs du territoire qu'un document d'urbanisme est un outil d'aide à la décision permettant de se projeter dans l'avenir.

La réflexion sur la prise en compte des espaces agricoles doit être menée en amont : dès la phase d'élaboration des cahiers des charges pour la réalisation des documents d'urbanisme (PLU principalement). En définissant une commande claire dans le cahier des charges, basée sur la volonté des élus, on commence à réfléchir aux orientations à donner au territoire.

PNR DES VOLCANS D'Auvergne

Plusieurs enjeux concernent l'agriculture du PNR des Volcans d'Auvergne :

- Maintenir un tissu rural et économique (emplois agricoles, renommée des productions).
- Contribuer à la préservation et l'enrichissement de la qualité environnementale et paysagère du Parc (entretien de l'espace rural).
- Affirmer et valoriser l'identité patrimoniale du territoire.

La Charte 2012 > 2024 du PNR vise le maintien du foncier agricole face à la pression urbaine (Chaîne des Puys, Monts Dore) et à la déprise agricole (Artense, Cézalier). Cela passe par une consommation économe du foncier agricole et la protection des sièges d'exploitation dans les documents d'urbanisme, par la valorisation d'autres modes de production et de consommation, mais aussi par la prise de conscience du public des liens entre agriculture, paysages et biodiversité.

« Les documents d'urbanisme font réfléchir les élus à la façon dont ils veulent gérer l'urbanisation et faire cohabiter des activités différentes sur un territoire. Évitions de continuer à laisser faire. »
Lucien Compte,
PNR Livradois-Forez.



GESTION FONCIÈRE ALTERNATIVE

LA PHILOSOPHIE DE TERRE DE LIENS

Terre de liens est un dispositif citoyen qui conjugue un mouvement associatif, d'une foncière et d'un fonds de dotation. Terre de liens vise à appuyer la création d'activités rurales écologiquement responsables et socialement solidaires, par le biais d'acquisitions collectives de foncier et de bâti. La structure s'adresse à tous les citoyens, et pas seulement aux élus, aux agriculteurs ou à des professionnels : elle implique la société civile dans l'aménagement des territoires.

LES MISSIONS DE L'ASSOCIATION

L'association encourage le développement de l'agriculture biologique et paysanne en France et agit pour préserver des terres agricoles. Elle accompagne des porteurs de projet en agriculture durable et aide les agriculteurs à s'installer. Les acquisitions sont très diversifiées : en milieu rural ou périurbain, pour de l'élevage ou du maraîchage...

Une autre mission est la sensibilisation des acteurs politiques, syndicaux et associatifs afin de replacer la gestion foncière au cœur des enjeux. Par ses actions, l'association répond à la demande croissante des consommateurs en produits bio et locaux.

LA FONCIÈRE ET LE FOND DE DOTATION : DES OUTILS DE FINANCE SOLIDAIRE

Les souscripteurs achètent des actions à la Foncière Terre de Liens, société d'investissement solidaire. L'argent placé peut être dédié à un projet ou à un territoire. Le Fonds de dotation reçoit et gère des dons de fermes et des dons manuels. La Foncière et le fond de dotation achètent et recueillent des dons de fermes et mettent en place des baux ruraux environnementaux. Ils permettent ainsi de pérenniser la vocation agricole des terres et d'encourager une agriculture durable.

EXEMPLE DE PROJET SOUTENU : LE JARDIN DES VERTUEUX EN PICARDIE

L'objectif de ce projet était de créer un jardin pédagogique et un lieu conservatoire des techniques maraîchères traditionnelles avec des personnes en réinsertion, sur une parcelle en friche de 2,25 hectares en périphérie de la ville d'Amiens. La ville n'étant pas porteuse du projet, Terre de Liens a acheté cette parcelle pour qu'il puisse se réaliser. Ce projet a été le premier projet Terre de liens qui a vu le jour en milieu périurbain.



« Pour Terre de liens, la terre est un patrimoine commun à l'ensemble de l'humanité. »
Serge Rondepierre,
Terre de liens.

3 STRATEGIES AGRICOLES INVENTIVES



Souvent source de conflits, la proximité urbaine peut aussi devenir un atout pour l'agriculture, dès lors qu'on ajoute un peu d'innovation au métier d'agriculteur. La ville favorise la diversification des productions et des services proposés par les exploitations agricoles : agrotourisme, vente directe, animations pédagogiques... les idées ne manquent pas. Les projets présentés ici ont su mettre en œuvre des stratégies agricoles inventives et originales.



« La question du biologique ne se posait pas : il nous semblait naturel de faire des produits naturels. »
Florent Dalus,
GAEC Poule Rouge.

INSTALLATION DE MARAÎCHERS SUR DES TERRAINS COMMUNAUX

AMBERT : UNE COMMUNE PRÉCURSEUR

Constatant la vacance de nombreux logements dans le centre ancien ainsi que des problèmes de mitage et d'étalement urbain sur des terres à fort potentiel agricole, la commune d'Ambert a misé sur une politique globale pour améliorer son urbanisme. Elle a proposé diverses solutions, dont la création d'une zone de jardins familiaux et de maraîchage en centre-ville. Ambert (7 300 habitants) apparaît comme une commune précurseur en matière de développement durable grâce à la volonté politique de la municipalité.

LA DÉMARCHE DE DEUX MARAÎCHERS

En 2008, deux jeunes ingénieurs des techniques agricoles cherchent à monter une exploitation en maraîchage biologique, hors cadre familial et avec un faible apport financier. Ils affichent la volonté de travailler localement (valoriser les circuits courts) et de sensibiliser un jeune public scolaire à la pratique agricole. Ils diffusent une plaquette expliquant leur projet auprès de plusieurs communes pour trouver un terrain à louer.

MARAÎCHAGE ET JARDINS FAMILIAUX EN VILLE

Le GAEC de la Poule rouge, avec le soutien et partenariat de la commune d'Ambert, est créé en 2009 sur une parcelle de 1,5 hectare. Des jardins familiaux et un sentier de découverte sont aménagés sur le reste du terrain, proposant ainsi activité agricole et aménagement paysager de la collectivité.

La situation en centre-ville de l'exploitation lui permet de bénéficier d'un contact direct avec la population, facilitant la vente ou l'animation (filière courte). Les exploitants travaillent en collaboration avec plusieurs acteurs :

- La mairie d'Ambert pour réutiliser les déchets végétaux de la commune comme paillage et pour ouvrir un second jour de marché.
- Des entreprises locales pour vendre des paniers hebdomadaires.
- D'autres agriculteurs pour ouvrir un magasin de producteurs (légumes, viande, fromage...).
- Une association locale d'éducation populaire et le PNR Livradois-Forez pour des actions d'animation et de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public.

Quant aux jardins familiaux, il en existe 56 sur la commune, dont 16 sont situés à proximité du GAEC.





FERMES MITOYENNES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

UN PROJET MOBILISANT DE NOMBREUX ACTEURS

Le Syndicat Intercommunal de Chadieu (sud de Clermont-Ferrand) et un maraîcher souhaitent développer un espace important en agriculture biologique. Ce syndicat comprend 5 communes : Authezat, La Sauvetat, Le Cendre, Les Martres-De-Veyre et Veyre-Monton. Le projet, initialement prévu autour de la ferme qui jouxte le domaine de Chadieu à Authezat, devrait se réaliser aux Martres-de-Veyre, sur des parcelles proposées par la SAFER.

MUTUALISER POUR MIEUX PRODUIRE

Le projet propose l'installation d'exploitations agricoles mitoyennes. La présence de plusieurs exploitations partenaires sur un même lieu pourrait encourager les coopérations entre agriculteurs, les échanges de compétences et de matériel et ainsi assurer des économies de moyens. Le choix d'une agriculture biologique répond à des objectifs sanitaires, environnementaux et sociaux :

- Limiter la pollution de l'eau (les nappes phréatiques de l'Allier alimentent le bassin clermontois en eau potable) et favoriser la diversité des espèces végétales et animales.
- Limiter les transports en écoulant une partie de la production en vente directe, et dynamiser le site tout au long de l'année.
- Embaucher durablement des salariés par la création d'un groupement d'employeurs et organiser des animations pédagogiques en association avec le centre de loisirs du parc de Chadieu. Un jardin partagé sera créé avec le concours d'un maraîcher professionnel (formule novatrice).

PRODUCTION, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION

Ce projet est actuellement en phase d'élaboration et l'achat des terrains est en cours de négociation. La gestion foncière serait assurée par Terre de liens. Ce lieu associant production, innovation et expérimentation, tout en créant des relations de proximité entre les futures exploitations et le contexte environnant (parc de Chadieu), garantirait la pérennité de l'activité agricole au sein d'un espace situé aux portes de Clermont-Ferrand et donc exposé à la périurbanisation.



Partenaires du projet :
Conseil régional d'Auvergne,
Conseil général, Syndicat intercommunal de Chadieu, Mairie d'Authezat, Auvergne Biologique, BIO 63, Terre de liens, DASA, CREFAD, AFOCG, FAL, Centre de loisirs de Chadieu, AMAP de la Comté, Anis étoilé, Maisons des paysans.

4 PRATIQUES CULTURALES COLLABORATIVES

De la collaboration entre collectivités et agriculteurs peut se dégager une certaine synergie. C'est notamment le cas du recyclage des déchets urbains. Certains peuvent être réutilisés dans un territoire de proximité. Par exemple, les eaux usées ou les déchets verts, une fois transformés, sont utilisés par les agriculteurs. Ces solutions sont bénéfiques pour tout le monde : les collectivités éliminent leurs déchets et grâce à eux, les agriculteurs enrichissent leurs cultures.

Différents acteurs impliqués : Fédération des CUMA du Puy-de-Dôme, CUMA Départementale de compostage, Valtom (syndicat mixte départemental pour le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés), Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, éleveurs.



DES DÉCHETS VERTS URBAINS AU COMPOST AGRICOLE

DES DÉCHETS VOLUMINEUX

Un certain nombre de déchèteries périurbaines du département du Puy-de-Dôme, en particulier sur les territoires proches des plates-formes de Saint-Diery, Saint-Sauves, Saint-Ours-les-Roches et Saint-Eloy-les-Mines, se trouvent encombrées d'importants volumes de déchets verts (tontes, tailles, élagage...). La technique du compostage permet de les transformer mais nécessite des délais relativement longs, dus à la composition des produits souvent pauvres en azote. Le co-compostage, qui consiste à mélanger déchets verts (riches en matière organique) et fumiers issus de l'élevage (riches en azote) permet de raccourcir la durée du processus.

UN PROCESSUS EN PLUSIEURS ÉTAPES

Les déchets verts sont collectés, stockés et broyés sur les plates-formes, jusqu'à être indemnes de matières indésirables (plastiques, métaux...). Le rendement horaire est très faible compte tenu du niveau de qualité exigé. Le broyat est ensuite transporté chez les éleveurs, qui mélangent déchets verts (1/3) et fumier (2/3) pour commencer le co-compostage. Les éleveurs bénéficient ainsi d'un compost riche en matière organique, qu'ils épandent deux à trois mois plus tard (12 à 15 tonnes par hectare). Aujourd'hui, l'action est opérationnelle, les volumes traités devraient atteindre l'objectif initialement fixé de 4000 tonnes annuelles. Ces expérimentations devraient encourager d'autres acteurs à utiliser ce système.

UNE ACTION BASÉE SUR LA CONFIANCE

La confiance réciproque entre la Cuma Départementale de Compostage, le Valtom et les acteurs agricoles a été le moteur de l'action. La principale difficulté a été de convaincre les acteurs en amont (centres de collecte et entreprises de broyage) de l'absolue nécessité de fournir des produits parfaits. Cette action répond à des attentes sociétales en mettant en œuvre des moyens abordables et disponibles dans les territoires.





DES EAUX USÉES À L'IRRIGATION DE PARCELLES CULTIVÉES

DES BESOINS D'IRRIGATION

En 1987, des agriculteurs, situés à proximité de la Sucrierie Bourdon à côté d'Aulnat, recherchaient des solutions pour l'irrigation de leurs parcelles (betterave, maïs, semence) très éloignées de l'Allier. En 1996, une idée novatrice a émergé : utiliser des eaux provenant de la station d'épuration de Clermont et des eaux de lavage de la Sucrierie Bourdon via ses bassins de lagunage pour irriguer 50 ha de cultures. Quinze ans plus tard, le projet voit le jour avec un périmètre d'irrigation de 1500 hectares situé sur 5 communes de part et d'autre de l'A71 entre Clermont et Riom et comprenant 50 adhérents.

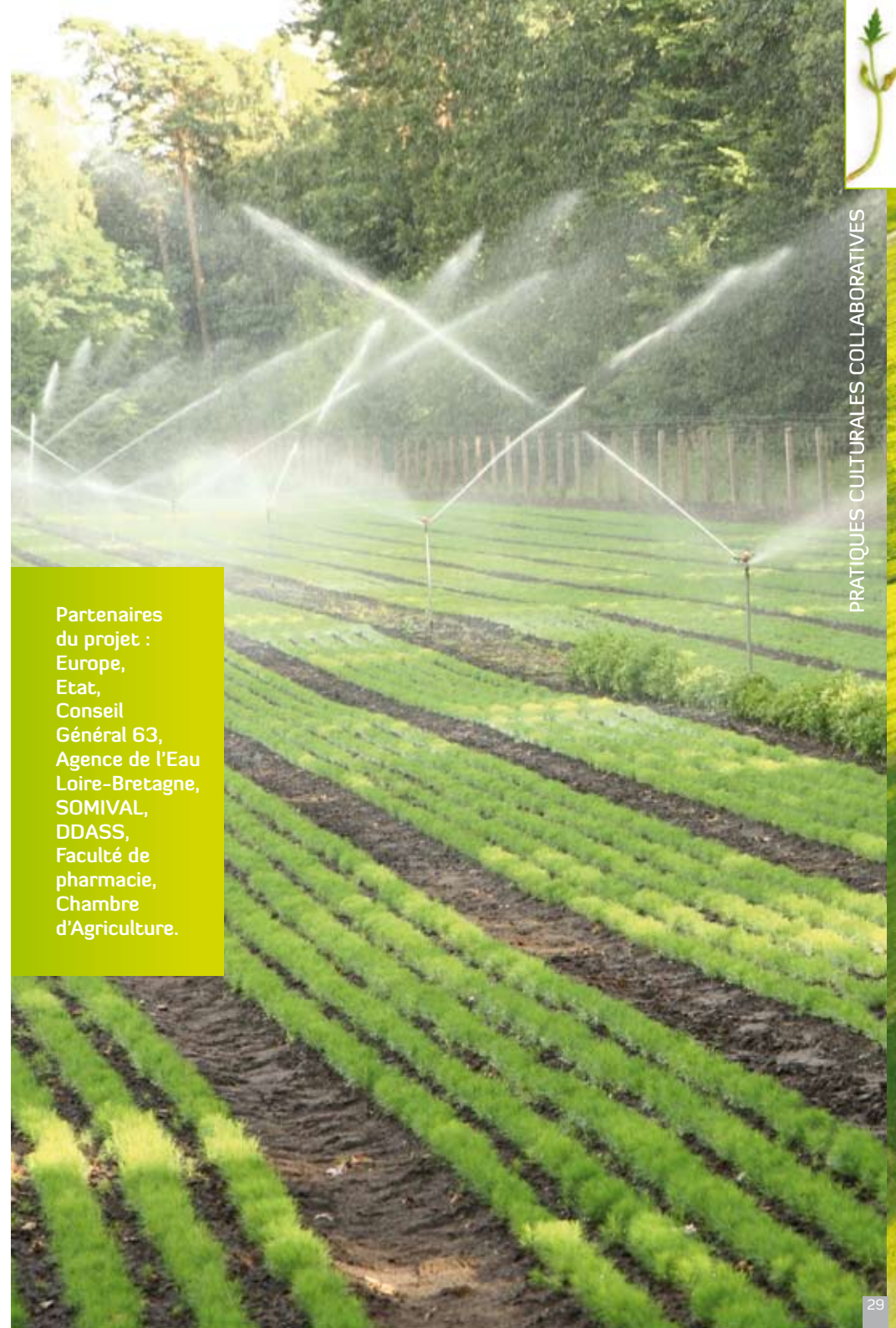
LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME D'IRRIGATION PERFORMANT

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'Irrigation de Limagne Noire est à l'initiative de ce projet, porté conjointement par Clermont Communauté et la Sucrierie de Bourdon. De nombreuses réunions de concertation ont permis une bonne prise en compte des aspects sanitaires (qualité des eaux), techniques (mise en place des réseaux, du lagunage...), administratifs, financiers et juridiques.

Le système d'irrigation permet aux agriculteurs de s'assurer un approvisionnement en eau en quantité et en qualité suffisante, d'utiliser l'eau de lavage des betteraves en profitant du mode de traitement par lagunage, d'utiliser les rejets d'une station d'épuration de grande capacité (Clermont-Ferrand) et enfin de contribuer par les différentes opérations mises en œuvre au bon équilibre écologique du milieu.

UNE ACTION CONTRAIGNANTE MAIS POSITIVE

Cette action a nécessité beaucoup de persévérance de la part des porteurs de projets (12 ans de procédures). Elle a permis de concilier des attentes de nombreux acteurs (Clermont Communauté, Sucrierie de Bourdon, agriculteurs, riverains) et de créer une forte synergie. En outre, les contraintes pour les agriculteurs restent fortes (suivi sanitaire avec analyses hebdomadaires de mai à septembre, usage concerté avec riverains).



Partenaires
du projet :
Europe,
Etat,
Conseil
Général 63,
Agence de l'Eau
Loire-Bretagne,
SOMIVAL,
DDASS,
Faculté de
pharmacie,
Chambre
d'Agriculture.



C'est en développant une culture commune, en apprenant à envisager autrement l'aménagement du territoire, en reconnaissant l'agriculture comme un outil pour maîtriser l'urbanisation, en faisant évoluer le métier d'agriculteur qu'on pourra satisfaire les attentes des uns et des autres en terme de qualité de vie.

Dans ce processus complexe, le rôle de médiateur du CAUE auprès d'une multitude d'acteurs du territoire le positionne comme un organisme de transmission et de vulgarisation de l'information. L'animation, la concertation, la compréhension à travers la communication des différents acteurs doit permettre de multiplier les initiatives et méthodes inventives telles que présentées dans ce livret.



Installé à la Maison de l'Habitat à Clermont-Ferrand, le CAUE du Puy-de-Dôme a pour principales missions de :

- Conseiller les particuliers sur le choix d'un terrain, sur tout projet de construction et de rénovation, en site urbain ou rural.
- Développer la connaissance de l'environnement bâti et des paysages.
- Informer sur les démarches, rôles et missions des différents services administratifs et des professionnels.
- Accompagner les collectivités locales dans leurs choix en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement,
- Orienter les porteurs de projets pour la création ou la réhabilitation d'hébergements touristiques, de bâtiments agricoles, de commerces ou de patrimoine de proximité.
- Éveiller les jeunes à la notion d'espace, de paysage, d'architecture et d'environnement.
- Promouvoir une architecture contemporaine et un urbanisme à l'échelle de l'homme dans le respect des lieux, des territoires et des patrimoines.

LE CAUE DU PUY-DE-DÔME

Issus de la Loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ont été mis en place dans 91 départements métropolitains et d'outre-mer. Ils sont regroupés au sein de la Fédération Nationale des CAUE (FNCAUE) et travaillent parfois en unions régionales. Les CAUE sont essentiellement financés par une taxe affectée (taxe départementale CAUE jusqu'en 2012 puis fraction de la taxe d'aménagement) basée sur les surfaces déclarées des permis de construire. Les taux de cette taxe sont votés par les Conseils généraux.

Association loi 1901, le CAUE du Puy-de-Dôme est géré par un conseil d'administration de manière indépendante. Dans leurs missions de formation, d'information et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, cet organisme demeure l'interlocuteur privilégié des élus. Toutefois, le CAUE hors du champ concurrentiel et de la maîtrise d'œuvre, ne peut combler la demande d'ingénierie territoriale, aujourd'hui en très forte progression. Acteur culturel, le CAUE du Puy-de-Dôme conforte son engagement auprès du milieu scolaire et universitaire, aide les jeunes à devenir les responsables de demain et favorise un apprentissage de la citoyenneté.

Après 32 ans d'existence, le CAUE du Puy-de-Dôme demeure le militant de la qualité architecturale, urbaine, paysagère et environnementale et le promoteur d'un développement raisonné. Il est un lieu neutre de conseil et d'échange. Son équipe travaille à la cohérence des projets et des territoires, respecte les acteurs et la mémoire des lieux et propose des réponses simples et contemporaines.

UN SERVICE TOUT PUBLIC, UN VRAI MÉTIER DE CONSEIL !

Le CAUE du Puy-de-Dôme est une association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement sur le territoire du département du Puy-de-Dôme. Les collectivités locales, les administrations, les établissements publics et les particuliers peuvent le consulter en amont de leurs programmes ou de leurs projets. Les préconisations de ses professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes), dégagées d'intérêts économiques, sont une aide à la décision pour les actions aux diverses échelles des territoires, laissant toujours le maître d'ouvrage libre de ses choix.



REMERCIEMENTS

Le CAUE du Puy-de-Dôme remercie les organismes et personnes ayant participé à l'appel à projet et aux Rendez-vous thématiques, sans qui ce livret n'aurait pu voir le jour : Yves Michelin et Juliette Gansinat (VetagroSup), Nicolas Rougier, Etienne Supplisson et Adrien Portal (Chambre d'agriculture 63), Antoine Bouleau (SAFER Auvergne), Anne Marion (Cabinet Avocat Deves), Claire Planchat-Héry (AgroParisTech), Christine Descoeur (architecte), Karine Tavernier (élue Ménétrol), Odile Mora (élue Egliseneuve-prés-Billom), Lucien Compte (PNR Livradois-Forez), Florent Dalus et Maxime Fleurance (GAEC Poule rouge), Baptiste Evaux (agent de développement Ambert), Sylvain Avril (ADUHME), Patrice Goutagny (maraîcher), Serge Rondepierre (Terre de liens), Jean Jallat (FDCUMA), élus de la commune de Mezel (travail sur les haies) et le Collectif des Paysagistes du Puy-de-Dôme.

conseil
architecture
urbanisme
environnement
P U Y - D E - D Ô M E

CAUE du Puy-de-Dôme

Maison de l'Habitat

129 Av. de la République

63100 Clermont-Ferrand

Tel : 04 73 42 21 20

Fax : 04 73 93 27 64

contact@caue63.com

www.caue63.com



Carnet Découverte